

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE ET DE LIVRAISON DE NEDFILTER B.V.

### ARTICLE 1. CHAMP D'APPLICATION

1.1 Les présentes conditions générales s'appliquent à toutes les demandes adressées à Nedfilter ainsi qu'à tous les accords conclus par Nedfilter B.V. concernant tous les travaux, livraisons et services et les matériaux utilisés par Nedfilter.

1.2 Toute dérogation à ces conditions générales ne peut être convenue que par écrit.

1.3 Les conditions générales du client, quelle que soit leur dénomination, ne sont pas applicables et sont exclus.

### ARTICLE 2. OFFRES

2.1 Les offres de Nedfilter sont révocables et sans engagement.

2.2 Les offres de Nedfilter sont basées sur les informations fournies par le Client et donc sur les données écrites et les dessins connus à ce moment-là.

2.3 Le client garantit que, ce faisant, il a fourni toutes les informations essentielles à la conception et à l'exécution du projet/travail.

### ARTICLE 3. RÉALISATION D'UN ACCORD

Un contrat est établi si et dans la mesure où :

- Le client a accepté le devis fourni par Nedfilter, ou ;
- Nedfilter accepte inconditionnellement cette commande par écrit dans un délai de huit jours ouvrables à compter de la date de la commande écrite passée par le client, ou ;
- un accord écrit a été signé par les deux parties, ou ;
- Nedfilter a commencé l'exécution de la commande en question.

Pour les livraisons ou travaux pour lesquels, en fonction de leur nature et de leur étendue, aucun devis ou confirmation de commande n'est envoyé, la facture sera également considérée comme une confirmation de commande. Elle est également réputée refléter fidèlement et complètement l'accord.

### ARTICLE 4. LES PRIX

Les prix de Nedfilter sont :

- basés sur le niveau des prix d'achat en vigueur à la date de l'offre ou de la commande ; basés sur les frais de transport, les primes d'assurance et les autres coûts ;
- basés sur une livraison au départ de l'usine/de l'entrepôt ou d'un autre lieu de destination aux Pays-Bas indiqué par le client, sauf accord écrit contraire ;
- hors frais de déchargement
- hors TVA et autres droits ;
- pour les commandes passées en dehors des Pays-Bas, sur la base d'une livraison au départ de l'usine/de l'entrepôt ;
- des changements dans les salaires, les matériaux, les droits, les taxes ou d'autres coûts peuvent être facturés pendant la durée de l'accord ;
- à l'exclusion des frais d'emballage non standard
- à l'exclusion des frais de montage et de mise en service, sauf indication contraire, auquel cas ceux-ci seront spécifiés séparément.

Les prix proposés ne s'appliquent qu'aux quantités proposées.

### ARTICLE 5. PAIEMENT

5.1 Sauf accord contraire, le paiement doit être effectué net, sans escompte ni compensation, sur un compte bancaire ou un compte de virement désigné par Nedfilter, dans les 30 jours suivant la date de la facture.

5.2 Si le client ne paie pas à temps, il sera en défaut sans autre mise en demeure et Nedfilter sera en droit, sans intervention judiciaire, de considérer le contrat comme dissous, ou d'exiger l'exécution, auquel cas le client sera redevable d'un intérêt de 1% au-dessus du taux d'intérêt légal par mois, ainsi que de tous les frais, y compris ceux de recouvrement et d'assistance juridique, liés à l'encaissement du prix contractuel.

5.3 Tout paiement effectué par le client sert en premier lieu à payer les intérêts et les frais (de recouvrement) et/ou les frais administratifs dont il est redevable et n'est ensuite déduit que de la créance la plus ancienne.

5.4 Les frais extrajudiciaires sont fixés à 15% du montant principal ou de la partie impayée de celui-ci, qui sont dus à la date de remise de la créance pour recouvrement, sans que Nedfilter ne soit obligée de prouver que ces frais ont été réellement encourus.

5.5 Dans le cas où le Client :

- est déclaré en faillite ou présente une demande de sursis de paiement, ou si tout ou partie de ses biens/revenus sont saisis ;
- décède ou est placé sous tutelle ;
- manque à l'une de ses obligations légales ou contractuelles
- ne respecte pas les obligations qui lui incombent en vertu de la loi, des présentes conditions générales ou de ses obligations contractuelles ;
- ne paie pas le montant de la facture ou une partie de celle-ci dans le délai imparti ;
- procède à la grève ou à la cession de son entreprise ou d'une partie significative de celle-ci, y compris l'apport de son entreprise à une société ou à une autre entreprise ; autorise Nedfilter à résilier le contrat sans intervention judiciaire.

### ARTICLE 6. LIVRAISON ET DÉLAI DE LIVRAISON

6.1 Le délai de livraison commence le jour où Nedfilter dispose de toutes les données et documents nécessaires à l'exécution de la commande.

6.2 Le moment de la livraison, sans préjudice des dispositions de l'article 11, est le moment du déchargement des marchandises. A ce moment, le risque de la marchandise est transféré au client. Ceci s'applique également si Nedfilter doit assembler ou mettre en

service les marchandises.

6.3 Le client est tenu de vérifier les marchandises livrées dans les vingt-quatre heures suivant la livraison, afin de déceler d'éventuels défauts ou dommages, et de les signaler à Nedfilter, faute de quoi Nedfilter sera en droit de ne pas prendre en considération les réclamations à ce sujet.

6.4 Nedfilter est autorisée à effectuer des livraisons partielles qui peuvent être facturées séparément. Sauf accord contraire, l'article 5 (paiement) s'applique.

6.5 La livraison est réputée effectuée lors de la remise par le chauffeur-livreur au client, attestée par l'exemplaire du récépissé signé pour réception par le client. Si les marchandises ne sont pas prises par le client dans les dix jours suivant l'avis de livraison, Nedfilter aura le droit de facturer les marchandises respectives, et à partir de ce moment, elles seront stockées entièrement aux frais et aux risques du client.

6.6 Les délais de livraison convenus ne sont pas contraignants. En cas de dépassement, le client a le droit de donner à Nedfilter un délai raisonnable d'au moins quatorze jours dans lequel les marchandises doivent encore être livrées. Si la livraison n'a toujours pas eu lieu, le client pourra résilier le contrat sans que Nedfilter ne soit tenu à une quelconque indemnisation. Le délai de quatorze jours ne s'applique pas aux produits spécialement commandés avec un long délai de livraison, une application spécifique ou des inspections requises.

### ARTICLE 7. FRAIS ET RISQUES DE TRANSPORT

7.1 Le mode de transport, d'expédition, d'emballage, etc. est déterminé par Nedfilter, à moins qu'une autre indication n'ait été convenue par le Client. Les éventuelles exigences spécifiques du client en matière d'emballage et/ou de transport ne seront exécutées que moyennant le paiement des frais y afférents par le client.

7.2 En principe, les marchandises sont transportées aux risques et périls de Nedfilter, sauf pour les expéditions hors des Pays-Bas. La responsabilité de Nedfilter est toujours limitée au prix d'achat des marchandises. Nedfilter est en droit de facturer un supplément d'assurance.

### ARTICLE 8. RESPONSABILITÉ

8.1 Sous réserve des dispositions légales impératives, Nedfilter n'est tenue à aucune indemnisation pour les dommages de quelque nature que ce soit, directs ou indirects, y compris les pertes commerciales subies par les biens mobiliers ou immobiliers ou par les personnes, tant chez l'autre partie que chez les tiers.

8.2 L'autre partie sera tenue d'indemniser Nedfilter et de compenser Nedfilter pour tous les coûts, dommages et intérêts qui pourraient survenir pour Nedfilter en conséquence directe des réclamations de tiers contre Nedfilter pour des incidents, actes ou omissions pour lesquels Nedfilter n'est pas responsable envers l'autre partie en vertu de ces conditions.

8.3 En tout état de cause, Nedfilter n'est pas responsable des dommages causés par une mauvaise utilisation des biens livrés ou par leur utilisation dans un but autre que celui pour lequel ils sont adaptés selon des normes objectives.

8.4 De même, Nedfilter ne sera pas responsable des dommages causés par un défaut du produit de Nedfilter si :

- Nedfilter n'a pas mis le produit en circulation ;
- Compte tenu des circonstances, il est plausible que le défaut qui a causé le dommage n'existait pas au moment où Nedfilter a mis le produit en circulation, ou que ce défaut est apparu plus tard ;
- Le défaut est une conséquence du fait que le produit est conforme aux réglementations gouvernementales obligatoires ;

8.5 La responsabilité de Nedfilter sera en tout état de cause limitée au montant maximum des polices d'assurance produit, perte d'exploitation et transport. Sauf mention contraire dans le présent article, les dommages causés par Nedfilter à l'autre partie (pertes commerciales) seront toujours limités aux valeurs nettes de facturation des marchandises livrées.

8.6 Nedfilter n'accepte aucune responsabilité pour les dommages qui pourraient résulter de la violation des droits de propriété intellectuelle du client et/ou de tiers dans le cadre de l'exécution du contrat, suite à l'utilisation de données fournies par ou au nom du client, telles que des dessins, des modèles et autres au sens le plus large. Le client garantit donc expressément Nedfilter contre toute responsabilité à cet égard.

8.7 Si Nedfilter apporte son aide au montage et/ou à la préparation de la marchandise pour son utilisation, sans que cela soit indiqué dans la commande, cela se fera à la demande et aux risques du client.

8.8 En prenant livraison des marchandises livrées par ou au nom de l'autre partie, Nedfilter sera indemnisée de toutes les réclamations éventuelles de l'autre partie et/ou de tiers pour le paiement de dommages, quelle que soit la cause du dommage, à l'exception de l'exécution de l'obligation de garantie.

8.9 En ce qui concerne les conseils donnés, Nedfilter ne sera responsable que des manquements normalement évitables et/ou prévisibles, mais seulement à hauteur des frais de conseil stipulés.

8.10 Sauf en cas d'intention ou de négligence grave de Nedfilter et sous réserve des obligations de garantie de Nedfilter, Nedfilter ne sera jamais responsable des dommages du Client, y compris les dommages consécutifs, les dommages immatériels, les dommages à l'entreprise ou à l'environnement, ou les dommages résultant d'une responsabilité à l'égard de tiers.

### ARTICLE 9. FORCE MAJEURE

9.1 Si Nedfilter est empêchée d'exécuter les travaux convenus en raison d'une défaillance non imputable, elle aura le droit soit de prolonger la période d'exécution de la durée de la force majeure, soit de résilier le contrat dans la mesure où il n'a pas encore été exécuté.

9.2 La force majeure est toute circonstance, quelle qu'elle soit, qui rend raisonnablement impossible pour Nedfilter de livrer de manière normale. Cette circonstance comprendra en tout cas, mais pas exclusivement :

- la guerre ;
- les émeutes
- émeutes ;
- l'agression ;
- les grèves et les lock-out ;
- les catastrophes naturelles ;
- perturbation de l'approvisionnement en énergie ou en matériel ;
- retard de transport ;
- défaillance et/ou retard des fournisseurs de services et/ou de produits et/ou panne d'un service et/ou d'un produit d'un fournisseur ;
- les pannes de machines et/ou d'outils et les mesures gouvernementales.

### ARTICLE 10 - TOLÉRANCES SUR LES PRODUITS ET LES QUANTITÉS

10.1 Nedfilter n'accepte aucune responsabilité pour les écarts de couleur ne dépassant pas les nuances de couleur. Dans ce cas, le client ne pourra pas refuser la livraison.

10.2 Nedfilter se réserve le droit de livrer jusqu'à 10% de plus ou de moins que la quantité commandée.

10.3 En ce qui concerne les produits pour lesquels des épaisseurs de parois ou de plaques ou des poids en grammes sont spécifiés, Nedfilter est autorisée à livrer une tolérance de 10% en plus ou en moins.

10.4 En ce qui concerne les écarts dimensionnels ou les duretés admissibles, Nedfilter se réfère aux normes internationales établies pour les articles en question, à moins qu'il n'en ait été expressément convenu autrement par écrit au moment de l'offre et qu'une spécification distincte n'ait été convenue par écrit.

10.5 Les retours ne peuvent avoir lieu qu'avec l'accord écrit de Nedfilter. Le montant des frais y afférents sera déterminé par Nedfilter.

### ARTICLE 11 - MOULES, FORMES, POINÇONS ET AUTRES OUTILS AUXILIAIRES

11.1 Les moules, formes, couteaux de découpe et autres outils auxiliaires, ci-après dénommés matrices etc., fabriqués par Nedfilter ou fabriqués en tout ou partie selon les instructions de Nedfilter, pour lesquels le client a payé les coûts simplifiés, restent la propriété de Nedfilter.

11.2 Si Nedfilter doit se charger de la fabrication des moules, etc., Nedfilter n'est pas tenu de commencer la fabrication tant que le Client n'a pas payé à Nedfilter les frais convenus. Il en va de même pour les améliorations/modifications ou réparations des moules, etc. Si aucun prix n'a été expressément convenu pour les travaux convenus, le client devra payer une somme raisonnable pour les frais encourus à la première demande de Nedfilter.

11.3 En cas de perte ou de détérioration des moules, etc., Nedfilter ne sera responsable que si la perte ou la détérioration résulte d'une intention délibérée, d'une négligence grave ou d'une manipulation manifestement incorrecte de la part de Nedfilter. Nedfilter n'est pas tenue de verser des dommages-intérêts.

11.4 Les moules, etc. seront conservés par Nedfilter pour le Client jusqu'à trois ans après la livraison de la dernière commande. Ensuite, l'obligation de Nedfilter de les conserver prendra fin et Nedfilter pourra détruire les moules etc. après un délai d'un mois, sans être tenue à des dommages et intérêts.

### ARTICLE 12 - RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

12.1 Toutes les marchandises livrées par Nedfilter, même si elles ont déjà été assemblées conformément au contrat, restent la propriété de Nedfilter jusqu'au paiement intégral de tout ce qui est dû par le Client au titre du présent contrat ou de tout autre contrat connexe, y compris les intérêts et les frais.

12.2 Le Client est tenu de conserver les marchandises livrées clairement et distinctement séparées des autres marchandises tant que la propriété n'a pas été transférée.

12.3 Dans les cas décrits à l'article 13 paragraphe 1, Nedfilter sera en droit, sans mise en demeure et sans intervention judiciaire, de réclamer comme propriété les biens livrés mais non ou pas entièrement payés, en tenant compte de ce qui a déjà été payé, mais sans préjudice de tous les droits à réclamer une indemnisation pour toute perte ou dommage. Commandes de retour : les frais de retour ont lieu sur approbation expresse de Nedfilter. Le montant des frais est déterminé par Nedfilter.

### ARTICLE 13 - DROIT DE RÉTENTION

13.1 Nedfilter dispose d'un droit de rétention sur toutes les marchandises en sa possession ou au nom du client, quelle qu'en soit la cause, tant que le client n'a pas rempli toutes ses obligations à l'égard de Nedfilter.

13.2 Nedfilter est ainsi tenue de gérer ces marchandises selon les bonnes pratiques commerciales sans que le client puisse faire valoir un quelconque droit à indemnisation

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE ET DE LIVRAISON DE NEDFILTER B.V.

en cas de destruction, de perte partielle et/ou de dommage indépendant de la volonté de Nedfilter. Le risque des marchandises reste donc à la charge du client.

### ARTICLE 14 - DISSOLUTION

14.1 Sans préjudice des dispositions des autres articles des présentes conditions générales, Nedfilter est en droit de résilier tout ou partie du contrat avec effet immédiat et sans mise en demeure :

- Si le client ne remplit pas une ou plusieurs de ses obligations envers Nedfilter, ou ne le fait pas à temps ou correctement ;
- Si une demande de mise en faillite est déposée contre le client, s'il dépose lui-même le bilan, est déclaré en faillite, a demandé un sursis de paiement, se voit accorder un sursis de paiement, procède à la liquidation (d'une partie) de sa société, propose un concordat à ses créanciers ou apparaît insolvable de toute autre manière ;
- si, de l'avis de Nedfilter, l'exécution du contrat par le Fournisseur est déraisonnablement onéreuse en raison d'un cas de force majeure ;
- si le Client ne fournit pas de garantie adéquate pour l'exécution de ses obligations de paiement à la première demande d'Insolids.

14.2 En cas de dissolution telle que mentionnée dans le paragraphe précédent, Nedfilter ne sera jamais obligé de payer une quelconque forme de compensation. Le client est tenu d'indemniser Nedfilter en ce qui concerne les réclamations de tiers résultant de la dissolution.

14.3 La résiliation de l'accord par Nedfilter n'affecte pas son droit à l'indemnisation des dommages subis et à subir de ce fait.

### ARTICLE 15 - LITIGES ET DROIT APPLICABLE

15.1 Toutes les offres de Nedfilter, les accords et leur mise en œuvre sont régis par le droit néerlandais.

15.2 Tous les litiges, y compris ceux considérés comme tels par une seule partie, qui pourraient survenir à la suite de l'accord entre Nedfilter et le Client, seront réglés par le tribunal compétent de Lelystad.

## CONDITIONS GÉNÉRALES CONSEIL ET SERVICE NEDFILTER B.V.

### GÉNÉRALITÉS

1. Ces conditions s'appliquent en plus et en complément des conditions générales de livraison de Nedfilter B.V.

### LIVRAISON

1. Notre confirmation de commande écrite est contraignante en ce qui concerne les travaux de montage/installation et le délai de livraison y afférent. Les délais de livraison convenus sont toujours approximatifs. Les délais de livraison commencent à courir à partir de :

- la date de conclusion du contrat ;
- la date à laquelle le client nous a fourni toutes les informations nécessaires ;
- la date à laquelle le client a versé un acompte convenu ;
- la date à laquelle le client nous a envoyé les dessins, projets, etc. approuvés par une personne habilitée.

La date la plus tardive de l'une des dates susmentionnées est déterminante.

2. En cas de dépassement du délai de livraison, le client n'a pas le droit de refuser la réception du montage/installation ou de résilier le contrat. En cas de dépassement prolongé du délai de livraison, nous nous concerterons avec le client sur ce qu'il est raisonnable et équitable de faire. En cas de résiliation du contrat, le client doit payer le travail effectué. La résiliation du contrat ne peut entraîner aucune obligation de notre part d'indemniser des dommages de quelque nature que ce soit.

3. Le travail est considéré comme livré :

- si le client a approuvé le travail après inspection et l'a confirmé par écrit ;
- après que nous avons informé le client que l'ouvrage a été installé, monté et/ou est prêt à fonctionner. L'absence d'un composant qui aurait dû être livré par un fournisseur tiers ou un sous-traitant n'est pas une raison pour considérer que le travail n'est pas achevé ;
- après l'expiration d'un délai de 8 jours à compter de la date à laquelle nous vous avons notifié par écrit que
- que les travaux sont achevés ou prêts à fonctionner et que le client n'a pas inspecté ou testé les travaux dans ce délai ;
- après que le client a effectivement mis les travaux en service. Si une partie est mise en service, elle est considérée comme achevée.

4. Les petits défauts non essentiels seront réparés par nos soins dans les plus brefs délais et ne peuvent constituer un motif de refus d'approbation pour le client.

5. Sauf indication contraire, nos offres ne peuvent être considérées comme des conseils.

### ÉTENDUE DES TRAVAUX

1. Les travaux de montage/installation à effectuer comprennent les activités décrites dans la confirmation de commande et, si et dans la mesure où cela a été convenu, les travaux de montage/installation comprennent également l'encadrement/la formation à l'utilisation et au fonctionnement des systèmes à livrer au personnel désigné par le client. Tout cela sera organisé en concertation, sans que nous puissions garantir un résultat précis

Sauf conditions contraires, toutes nos livraisons sont soumises à nos conditions générales de vente et de livraison telles qu'elles figurent au verso de notre papier à lettres. Toutes nos prestations de conseil et de service sont également soumises à des conditions supplémentaires. Toutes nos livraisons sont soumises à nos conditions générales de vente et de livraison telles qu'elles figurent au dos de notre papeterie et tous nos services sont également soumis à des conditions spécifiques.

en ce qui concerne l'accompagnement et l'instruction.

2. Sauf convention contraire expresse, les travaux, livraisons et prestations suivants ne font pas partie de nos obligations ; le client est tenu de veiller à ce qu'ils soient effectués ou exécutés à temps pour que les travaux à exécuter par nous ne soient pas retardés :

- Travaux de terrassement, de pavage, de battage de pieux, de démolition, de fondation, de béton, de menuiserie, de pose et de remboursement ou autres travaux/activités supplémentaires de toute nature. Dans tous les cas, le client devra assurer une bonne accessibilité à l'atelier.
- La mise à disposition d'une aide pour le déplacement d'objets qui ne peuvent raisonnablement être manipulés par deux personnes, ainsi que l'équipement de levage et/ou d'élévation et les moyens de transport à utiliser.
- La fourniture, la mise en place et, après l'achèvement des travaux, l'enlèvement des échafaudages et des échelles.
- La fourniture de combustibles et de matériaux auxiliaires tels que l'air comprimé, le gaz, l'eau, l'électricité et les conduites d'alimentation/d'évacuation nécessaires à l'exécution des travaux, ainsi qu'aux essais et à la mise en service qui font partie du système à livrer/assembler.
- La mise à disposition pendant la durée des travaux, à proximité immédiate des travaux à effectuer, d'un espace sec, chauffé, éclairé et fermant à clé séparément, de taille suffisante, pour le logement des ouvriers concernés et pour l'entreposage des matériaux à traiter, des outils et des biens personnels de ces ouvriers.
- Travaux de remise en état des parties d'installation(s)/système(s) ou des biens qui ont été souillés ou endommagés au cours du travail, sauf si la contamination ou les dommages ont été causés par nos employés.
- Éclairage du lieu de travail de manière à ce que le travail d'installation/montage puisse se poursuivre.

3. Le client veillera également à ce que les demandes et/ou les paiements soient effectués en temps utile en ce qui concerne les lignes d'alimentation électrique, les raccordements, les redevances, les permis délivrés en vertu de la loi sur la protection de l'environnement, les permis de (re)construction, etc.

4. Sauf convention écrite expresse, les matériaux résiduels et les déchets restent sur le chantier.

### Travaux supplémentaires/supplémentaires

1. Nous avons le droit d'effectuer et de facturer des travaux supplémentaires sans l'accord préalable du client si les travaux supplémentaires ne dépassent pas 10 % du montant convenu à l'origine. Si les travaux supplémentaires dépassent 10 % du prix du contrat, cela nous sera confirmé par une commande écrite.

2. Les modifications de la mission émanant du client ou résultant d'un changement de circonstances qui ne permet pas de maintenir (entièrement) l'accord initial sont exécutées et facturées en tant que travail supplémentaire ou en moins. Le tout dans les limites du raisonnable et de l'équité.

3. Si les travaux supplémentaires ou les travaux en moins s'écartent de plus de 10 % du montant initial, les parties se consulteront sur les mesures à prendre. En cas d'annulation par le client, nous sommes en droit de facturer les frais encourus jusqu'alors ou la marchandise livrée.

### Garantie/responsabilité

1. Le fournisseur garantit que les marchandises livrées/assemblées sont conformes aux spécifications convenues et aux exigences d'utilisation et de solidité qui peuvent raisonnablement leur être imposées pendant une période de 12 mois. L'obligation de garantie se limite à la réparation et/ou au remplacement des défauts éventuels, à condition qu'une réclamation soit introduite en temps utile.

2. Nous ne sommes pas responsables

des matériaux assemblés qui ne proviennent pas de nous ;

- des influences sur le montage/installation par l'application de matériaux et/ou d'instructions d'utilisation qui ne proviennent pas de nous ;
- des conséquences du non-respect des instructions d'utilisation concernant le fonctionnement et/ou l'alimentation en énergie ;
- l'usure normale ainsi que les dommages/usures causés par une surcharge ou par l'influence de circonstances anormales ;
- l'application des exigences de sécurité prescrites par la loi.

Dans ces cas, l'obligation de garantie du fournisseur s'éteint.

### RÉCLAMATIONS

1. Le client est tenu de nous adresser directement ses réclamations par écrit dans un délai d'un mois après la livraison des travaux.

### PAIEMENT

1. Nous sommes en droit d'exiger un paiement échelonné en cas de montage/installation, comme suit :

- 33 % à la conclusion du contrat ;
- 33 % lorsque les marchandises ou les parties les plus importantes de celles-ci sont prêtes à être testées/inspectées ou expédiées ;
- 34 % dans les 30 jours suivant l'expiration de la deuxième tranche.

### DÉPONERUNG

Les présentes conditions générales sont disponibles au dos de nos documents et sur le site web [www.vlint.fr](http://www.vlint.fr).